

par Maître Archambault, qui déclare que le seul guide pour les soumissionnaires est l'annonce dans les journaux, le Bureau décide de ne pas accepter cette soumission, et le représentant de ladite compagnie consent à retirer ladite soumission.

5.—M. O. Grothé se présente devant le Bureau au sujet de la construction de sa maison sur l'Avenue du Parc, contre laquelle une plainte a été faite au sujet des escaliers.

M. Grothé, après pourparlers, déclare qu'il fera une demande au Conseil.

6.—M. l'échevin Larivière se présente devant le Bureau au sujet du remplaçant du contremaître Lavery, dans le quartier Longue-Pointe. M. Larivière recommande M. Monette, ex-employé des syndicats des chemins à barrières.

Résolu : De prier l'Ingénieur en Chef de faire rapport sur les différentes applications reçues pour cette position.

7.—M. l'échevin Gauvin se présente devant le Bureau avec une délégation de citoyens qui se plaignent des inondations causées par les égouts, dans les rues DeMontigny et Ste-Catherine.

Le Surintendant des Egouts appelé devant le Bureau, reçoit instruction de faire rapport sur les défauts existants dans lesdits égouts et sur les moyens à employer pour remédier à cet état de choses.

8.—Le Greffier de la Cour du Recorder, M. Lefebvre, et M. Gauthier, chef du Bureau de ladite Cour, se présentent devant le Bureau et soumettent aux Commissaires le fait qu'ils ont reçu instructions de prendre des actions contre la "Montreal Street Railway Co." pour infractions remontant aux mois d'avril, mai, juin et août.

Vu que ces infractions sont éloignées, il est

Résolu : De prier le Greffier de la Cour du Recorder de faire rapport sur l'opportunité de prendre ces actions.

9.—Soumis un rapport du Président du Bureau des Évaluateurs déclarant que les Évaluateurs et leurs commis ne pourront prendre de vacances et qu'ils seront obligés de faire du travail supplémentaire à raison du montant considérable de travail à faire pour la cotisation des nouveaux quartiers, et recommandant qu'un montant égal à 10 pour cent du salaire de chacun d'eux ainsi qu'un montant additionnel de 17.50 pour frais de transportation, soient votés.

Résolu : De faire rapport au Conseil en conséquence.

10.—Soumise une copie de lettre de M. Vanier, ingénieur civil, au sujet du contrat entre la "Montreal Street Railway Co." et la ci-devant ville de St-Louis, concernant le service de tramways dans ladite ville St-Louis.

L'original de cette lettre est remis à l'Inspecteur de la Cité avec instructions de se procurer le contrat en question et de presser la "Montreal Street Railway" de remplir les conditions dudit contrat.

11.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet de l'approvisionnement de ciment.

Déposé aux archives.

12.—Les rapports sur les travaux permanents exécutés jusqu'à la date du 26 août 1911 sont soumis et déposés aux archives.

13.—Soumise une communication de l'Honorable Dandurand, demandant la construction d'égouts et la pose de conduites d'eau dans l'Avenue Plateau, quartier Notre-Dame de Grâce.

Résolu : De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

14.—M. l'architecte Godin se présente devant le Bureau et soumet le plan qu'il a préparé pour le parc Notre-Dame de Grâce.

Résolu : De prier le Surintendant des Parcs et le Surintendant de l'Éclairage de rencontrer le Bureau à ce sujet.

15.—M. l'échevin Garceau se présente devant le Bureau et se plaint que les travaux n'ont pas été commencés dans son quartier, il mentionne en particulier la rue Ontario qui doit être repavée.

Résolu : De demander à l'Ingénieur en Chef pourquoi ces travaux ne sont pas commencés et de le prier d'aviser la "Montreal Street Railway Co." que la ville a l'intention de refaire le pavage de la rue Ontario et de lui demander, afin de hâter cet ouvrage, de paver ses voies sous le plus bref délai possible.

16.—Résolu : De demander à l'Inspecteur des Bâtiments si les Commissaires du Havre ont demandé un permis de

formation reçue de l'un des employés de la Board.

Après consultation du Département de la Loi, représenté par M. Archambault, qui a déclaré que le seul guide pour les soumissionnaires est l'annonce publiée dans les journaux, le Bureau a décidé de ne pas accepter la soumission, et le représentant de la dite compagnie a consenti à retirer la même.

5.—M. O. Grothé a comparu devant le Bureau au sujet de la maison qu'il est en train de construire sur l'Avenue du Parc, et contre laquelle une plainte a été faite au sujet des escaliers.

Après discussion, M. Grothé a déclaré qu'il fera une demande au Conseil.

6.—M. l'Échevin Larivière a comparu devant le Bureau au sujet du remplaçant du contremaître Lavery, dans le quartier Longue-Pointe. M. Larivière recommande M. Monette, ex-employé des syndicats des chemins à barrières.

Résolu : Que l'Ingénieur en Chef soit prié de faire rapport sur les différentes applications reçues pour cette position.

7.—M. l'Échevin Gauvin a comparu devant le Bureau avec une délégation de citoyens qui se plaignent des inondations causées par les égouts, dans les rues DeMontigny et Ste-Catherine.

Le Surintendant des Egouts a comparu devant le Bureau et a reçu instruction de faire rapport sur les défauts existants dans lesdits égouts et sur les moyens à employer pour remédier à cet état de choses.

8.—M. Lefebvre, Greffier de la Cour du Recorder, et M. Gauthier, chef du Bureau de ladite Cour, ont comparu devant le Bureau et ont soumis aux Commissaires le fait qu'ils ont reçu instructions de prendre des actions contre la "Montreal Street Railway Co." pour infractions remontant aux mois d'avril, mai, juin et août.

Étant donné que ces infractions sont éloignées, il est

Résolu : Que l'Ingénieur en Chef soit prié de faire rapport sur l'opportunité de prendre ces actions.

9.—Soumis un rapport du Président du Bureau des Évaluateurs déclarant que les Évaluateurs et leurs commis ne pourront prendre de vacances et qu'ils seront obligés de faire du travail supplémentaire à raison du montant considérable de travail à faire pour la cotisation des nouveaux quartiers, et recommandant qu'un montant égal à 10 pour cent du salaire de chacun d'eux ainsi qu'un montant additionnel de 17.50 pour frais de transportation, soient votés.

Résolu : De faire rapport au Conseil en conséquence.

10.—Soumise une copie de lettre de M. Vanier, ingénieur civil, au sujet du contrat entre la "Montreal Street Railway Co." et la ci-devant ville de St-Louis, concernant le service de tramways dans ladite ville St-Louis.

L'original de cette lettre est remis à l'Inspecteur de la Cité avec instructions de se procurer le contrat en question et de presser la "Montreal Street Railway" de remplir les conditions dudit contrat.

11.—Soumis un rapport de l'Ingénieur en Chef au sujet de l'approvisionnement de ciment.

Déposé aux archives.

12.—Les rapports sur les travaux permanents exécutés jusqu'à la date du 26 août 1911 sont soumis et déposés aux archives.

13.—Soumise une communication de l'Honorable Dandurand, demandant la construction d'égouts et la pose de conduites d'eau dans l'Avenue Plateau, quartier Notre-Dame de Grâce.

Résolu : De référer à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

14.—M. l'architecte Godin a comparu devant le Bureau et a soumis le plan qu'il a préparé pour le parc Notre-Dame de Grâce.

Résolu : Que l'Ingénieur en Chef soit prié de rencontrer le Bureau à ce sujet.

15.—M. l'Échevin Garceau a comparu devant le Bureau et se plaint que les travaux n'ont pas été commencés dans son quartier, il mentionne en particulier la rue Ontario qui doit être repavée.

Résolu : De demander à l'Ingénieur en Chef pourquoi ces travaux ne sont pas commencés et de le prier d'aviser la "Montreal Street Railway Co." que la ville a l'intention de refaire le pavage de la rue Ontario et de lui demander, afin de hâter cet ouvrage, de paver ses voies sous le plus bref délai possible.

16.—Résolu : De demander à l'Inspecteur des Bâtiments si les Commissaires du Havre ont demandé un permis de